

Rapport national
« Suivi des progrès et promotion de politiques de gestion de la demande en eau »

TUNISIE

Synthèse et conclusion

1. En Tunisie, l'exploitation des ressources hydrauliques conventionnelles atteindra ses limites dans un avenir relativement proche. Le pays pourrait, certes, se prémunir contre des pénuries d'eau devenues structurelles en développant de plus en plus les moyens d'approvisionnement non conventionnels, comme la réutilisation des eaux usées traitées, la valorisation des eaux salées, le dessalement des eaux saumâtres et marines ou l'importation d'eau « virtuelle » pour satisfaire les besoins alimentaires du pays (importation de céréales en particulier), mais cette option serait beaucoup plus coûteuse, à moyen et long termes, et elle pourrait être difficile à justifier d'un point de vue financier et sécuritaire, lorsque la quasi-totalité de la demande en eau est destinée à des secteurs à caractère économique (irrigation, industrie, tourisme). En outre, la demande environnementale ne cessera d'augmenter dans l'avenir, ce qui est de nature à exaspérer la tendance de pénurie des ressources en eau.

C'est la raison pour laquelle la Tunisie est appelée à aborder avec plus de vigueur une nouvelle étape de développement de ses ressources. Tout en poursuivant sa politique de mobilisation des ressources en eau disponibles, le pays est amené à abandonner une stratégie fondée essentiellement sur l'offre, qu'il avait suivie pendant longtemps, au profit d'une autre approche axée sur la gestion de la demande et l'adoption d'un système de planification intégrée qui rend solidaire l'ensemble des secteurs usagers de l'eau. Ceci exigera la mise en œuvre de réformes profondes sur les plans technique, économique et institutionnel.

Le défi de l'avenir sera, sans doute, le développement de la capacité du pays à préserver et à valoriser ses faibles ressources, plutôt que d'en créer de nouvelles.

2. Dans cette perspective de pénuries futures et peut être imminentes, et d'une réduction des ressources conventionnelles, plusieurs questions importantes d'ordre technique se poseront dans le cadre d'une stratégie évolutive, à commencer par la mise en place des capacités nécessaires pour assurer, à long terme et de façon globale, la planification et la coordination des ressources en eau de tous les secteurs concernés : agriculture, eau potable, tourisme, industrie, assainissement et recyclage des eaux usées, etc. Cette gestion devra d'autant mieux intégrer les perspectives économiques, environnementales et de développement régional durable. D'autres aspects importants concernent la nécessité d'améliorer encore le fonctionnement des infrastructures hydrauliques et de maîtriser les technologies adaptées afin d'utiliser au mieux les ressources existantes, y compris par des mesures destinées à maintenir la qualité de l'eau et à remédier aux problèmes de la sédimentation des réservoirs, le renforcement des contrôles sur les eaux de surface, et surtout sur les eaux souterraines qui risquent une surexploitation massive avec de graves conséquences socio-économiques, et l'extension de la planification environnementale en vue de protéger les écosystèmes.
3. Indépendamment des considérations techniques, l'adoption d'une stratégie axée sur la demande obligera à réadapter les instruments institutionnels et de régulation du secteur de l'eau, en particulier la rénovation du Code des Eaux, afin de prendre en compte les risques de pénurie et la valeur accrue de la ressource, le renforcement de la décentralisation et l'autonomie des institutions en vue d'assurer leur viabilité à long terme, l'identification des domaines dans lesquels la participation du secteur privé et des usagers pourrait être un gage d'efficacité accrue, la révision des modalités de financement public du secteur de l'eau et l'évaluation des structures et des niveaux de tarification de l'eau pour les différents usages.
Il sera tout aussi essentiel d'informer et de sensibiliser les consommateurs à la valeur économique de l'eau et aux risques de pénuries futures, ce qui implique le renforcement de la

gestion communautaire des ressources ainsi que l'expansion des activités de vulgarisation agricole.

4. Les économies substantielles à réaliser dans le futur devront provenir de tous les secteurs d'usage de l'eau, mais pour l'essentiel du secteur de l'irrigation qui s'accapare de 80% des ressources disponibles.

Outre l'amélioration de l'efficacité technique de l'utilisation de l'eau en irrigation, l'étendue des superficies à développer dans les années à venir mérite d'être examinée au vue de la stratégie macro-économique à long terme et en fonction des possibilités de recyclage des eaux usées traitées et d'utilisation des eaux salées. Cela impliquera aussi que soit évalué le prix de revient de l'eau utilisée pour l'irrigation des cultures, par rapport aux prix perçus sur le marché pour les produits ainsi cultivés. Les exigences de l'autosuffisance alimentaire d'un côté, et la concurrence méditerranéenne pour ces produits de l'autre, appellent nécessairement à une vision à long terme de la politique agricole de l'irrigation.

De même, la vision de la gestion rationnelle de l'eau mérite d'être étendue à l'ensemble de l'agriculture pluviale (eau verte), celle qui valorise la part la plus importante des ressources naturelles en eau et assure environ 70% en valeur de la production agricole totale. Cette perception plus large du problème de l'eau agricole qui dépasse la notion classique de ressources mobilisables en grand (ou eau bleue) est la plus fertile en possibilités, et celle la mieux adaptée au contexte méditerranéen.

La production agricole soutenue sur les terres non irriguées exige une utilisation optimale de l'environnement physique de chaque écosystème sol-culture-climat. Dans les zones pluviales, les mesures de première importance sont celles de la conservation des ressources en eau et en sol, et de l'amélioration des pratiques agricoles susceptibles de contrôler le ruissellement et la récupération de l'eau. A cela, il faut conjuguer la sélection de variétés à haut rendement tolérantes à la sécheresse et capables de mieux valoriser les réserves en eau du sol.

5. Les dispositions sécuritaires méritent aussi d'être envisagées pour une denrée sensible et vitale qu'est l'eau, telles que la protection des ouvrages contre les calamités naturelles ou provoquées, les mesures d'approvisionnement des centres vitaux du pays en cas de danger, et une planification générale des interventions à l'échelle nationale, régionale et locale qui tiennent compte des différents scénarios de pénuries. En effet, le progrès socio-économique induit nécessairement une fragilité plus aiguë vis-à-vis de l'eau.

Enfin, la Tunisie jouit d'une relative autonomie de ses ressources hydrauliques par rapport à ses voisins. Des conflits majeurs ne semblent pas prévisibles pour le partage de quelques ressources communes réduites (le bassin de la Medjerda, ressources sahariennes). Néanmoins, le renforcement de cette sécurité passerait par une étroite coopération frontalière au moyen d'éventuels transferts à profil mutuel des ressources, particulièrement en période de pénurie, et d'une collaboration plus étroite à des niveaux plus vastes : maghrébin et méditerranéen.